

Options de crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Saskatchewan

Guide à l'intention des éducateurs du secondaire



Table des matières

Introduction	3
Survol de ce dont ont besoin les élèves pour obtenir leur diplôme	3
Programme régulier anglais	6
Programme d’immersion française	6
Programme fransaskois	6
Comment les élèves peuvent-ils obtenir des crédits pour leur diplôme de fin d’études secondaires?....	9
Crédits obtenus en suivant des cours offerts à l’école	9
Crédits en ligne.....	9
Crédits pour formation d’apprentis	9
Crédits à double reconnaissance	9
Crédits pour projets spéciaux	10
Démonstration des compétences	10
Examens ministériels de repêchage.....	10
Cours d’été	11
Options de rattrapage de crédits	11
Planification de carrière	11
Prix et bourses d’études	12
Relevé de notes - Certificat d’études secondaires.....	12
Ressources en ligne utiles	13

Le présent document a été créé par la Direction du soutien et de la gestion de l’information du ministère de l’Éducation, en consultation avec la Direction de la réussite et du soutien des élèves.

Services aux élèves et aux éducateurs
Ministère de l’Éducation
1621, rue Albert, bureau 128
REGINA SK S4P 2S5
Téléphone : 306-787-6012
Télécopieur : 306-787-0035

Unité de l’évaluation
Ministère de l’Éducation
1621, rue Albert, bureau 128
REGINA SK S4P 2S5
Téléphone : 306-787-6037
Télécopieur : 306-798-7493

Site Web : www.saskatchewan.ca

Introduction

L'école secondaire permet aux élèves d'explorer leurs champs d'intérêt et de façonner leur avenir. Bien que certains cours soient obligatoires pour l'obtention du diplôme, les élèves peuvent aussi choisir des cours qui les intéressent. Ils peuvent souvent avoir recours au personnel enseignant pour obtenir de l'aide dans la sélection des cours de niveau secondaire menant à l'obtention du diplôme et à des possibilités d'études postsecondaires. Le manuel [Options de crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Saskatchewan Guide à l'intention des élèves du secondaire](#) est disponible en ligne et constitue le guide d'accompagnement pour les éducateurs du secondaire.

Le présent document explique ce qu'il faut pour obtenir un diplôme d'études secondaires en Saskatchewan – les crédits nécessaires et les choix possibles pour les élèves. Il constitue une compilation d'options de crédits du secondaire, de politiques et documents d'appui, y compris l'autorité sous laquelle ces options s'appliquent. Il indique aussi les possibilités d'obtenir des crédits du secondaire de façons non traditionnelles, offre des outils de planification et suggère des options de financement pour les études postsecondaires.

Les éducateurs sont encouragés à se familiariser avec les procédures administratives locales relatives aux options de cours au niveau secondaire afin de mieux comprendre les politiques et les procédures lorsqu'ils offrent des services de counselling aux élèves.

Survol de ce dont ont besoin les élèves pour obtenir leur diplôme

En Saskatchewan, pour obtenir un diplôme de fin d'études secondaires, les élèves doivent réussir certains cours tels que le français / English Language Arts, les mathématiques et les sciences. Les élèves doivent obtenir 24 crédits en terminant avec succès les cours nécessaires.

Au niveau secondaire, il existe trois catégories de cours dans lesquels les élèves doivent obtenir des crédits :

- **les cours requis**, qui sont obligatoires et offrent un enseignement général;
- **les domaines d'études spécifiques**, qui permettent aux élèves de continuer à suivre des cours de nature générale ou à se spécialiser dans des domaines qui les intéressent plus particulièrement,
- **les cours au choix**, qui permettent aux élèves de choisir d'autres cours pour se spécialiser encore plus selon les besoins individuels et les priorités locales.

Pour obtenir la mention *Bilingue* ou *Fransaskois* sur un *Relevé de notes – Certificat d'études secondaires*, les crédits doivent répondre à certaines exigences.

Pour la mention *Bilingue*, 12 des 24 cours doivent être enseignés en français et inclure trois cours de français.

Pour la mention *Fransaskois*, 21 des 24 cours doivent être enseignés en français, dont cinq cours de français obligatoires. Voir la [section 1 Répartition du temps et allocation des crédits du Manuel du registraire à l'intention des administrateurs scolaires](#).

Le tableau suivant présente les crédits nécessaires pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires :

Domaine d'études	Nombre minimum de crédits exigés		
	Programme régulier anglais	Programme d'immersion française	Programme fransaskois
English Language Arts	5	3	3
Français (French Language Arts)	-	3	5
Mathématiques (Mathematics)	2	2	2
Sciences (Science)	2	2	2
Sciences sociales (Social Sciences)	3	3	3
Mieux-être / Éducation physique (Health Education / Physical Education)	1	1	1
Éducation artistique/Arts pratiques et appliqués (Arts Education / Practical and Applied Arts)	2	2	2
Sous-Total	15	16	18
Cours au choix	9	8	6
Total	24	24	24

Que se passe-t-il si un élève a besoin de plus de trois ans pour terminer le secondaire?

Les élèves pourraient vous consulter pour mettre en place le plan d'obtention du diplôme et de postdiplôme le plus approprié pour eux. Les exigences pour obtenir leur diplôme d'études secondaires sont les mêmes, quel que soit le temps nécessaire pour y parvenir.

L'alinéa d) du paragraphe 168(1) de la [Loi de 1995 sur l'éducation](#) (la Loi) stipule que :

Chaque école doit être organisée de façon à offrir l'instruction à un ou plusieurs des niveaux suivants, selon la décision de la

commission scolaire ou du conseil scolaire : ... d) le niveau secondaire, programme d'enseignement de trois ans qui suit le niveau intermédiaire.

Les paragraphes 168(2) et (3) expliquent également ce qui suit :

(2) Par dérogation au paragraphe (1), la vitesse à laquelle un élève ou un groupe d'élèves termine le programme d'études fixé pour un niveau peut, à l'appréciation de l'enseignant, mais sous réserve des principes directeurs de l'école, être freinée ou accélérée.

(3) En vertu du paragraphe (2), le contenu des cours scolaires que suit un élève ou un groupe d'élèves peut être modifié, augmenté ou rajusté de la façon que l'enseignant estime souhaitable dans l'intérêt de l'élève ou du groupe d'élèves.

L'article 142 énonce, en outre, que les élèves ont le droit de fréquenter l'école aux frais d'une division scolaire :

142(1) Sous réserve des autres dispositions de la présente loi, toute personne âgée d'au moins six ans, mais de moins de vingt-deux ans, a le droit : a) de fréquenter les écoles de la division scolaire où elle, son père, sa mère ou son tuteur réside; b) de recevoir l'instruction qui correspond à son âge et à son niveau scolaire.

Quelle est la différence entre les cours requis et les cours au choix?

Les cours requis sont obligatoires et tous les préalables requis doivent être respectés. Il y a encore des choix à faire parmi les cours requis. Par exemple, les mathématiques présentent un choix entre trois voies – Milieu de travail et formation d'apprentis, Fondements des mathématiques et Précalcul.

Les cours au choix permettent aux élèves de choisir selon leurs intérêts et leurs capacités et dans le cadre des cours offerts à leur école. Pour satisfaire aux exigences de crédits menant à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, les élèves doivent suivre entre six et neuf cours au choix de niveau secondaire, selon le programme dans lequel ils sont inscrits. Parmi ces cours, il en faut au moins six de 11^e ou de 12^e année (niveau 20 ou 30).

Les élèves ne sont pas limités aux cours offerts par leur école. La section « [Comment les élèves peuvent-ils obtenir des crédits pour leur diplôme de fin d'études secondaires?](#) » présente d'autres façons d'obtenir des crédits de niveau secondaire.

De quels cours les élèves ont-ils besoin pour satisfaire aux exigences de crédits menant à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires?

Pour aider les élèves à planifier en vue de leur diplôme de fin d'études secondaires, les 24 crédits nécessaires ont été séparés ci-dessous par année et par type de programme :

	Programme régulier anglais	Programme d'immersion française	Programme fransaskois**
10 ^e année	Minimum de huit (8) crédits, dont :	Minimum de huit (8) crédits (4 crédits enseignés en français), dont :	Minimum de huit (8) crédits, dont :
	<ul style="list-style-type: none"> • English Language Arts A10 et B10; • Social Studies 10, History 10 ou Native Studies 10; • Science 10; • un cours de mathématiques de niveau 10; • 3 cours au choix de niveau 10, 20 ou 30. 	<ul style="list-style-type: none"> • English Language Arts A10 ou English Language Arts B10; • Français immersion 10; • Social Studies 10; ou History 10 ou Histoire 10; ou Native Studies 10; • Science 10 / Sciences 10; • un cours de mathématiques de niveau 10; • 3 cours au choix de niveau 10, 20 ou 30. 	<ul style="list-style-type: none"> • Français fransaskois A10 et Français fransaskois B10; • English Language Arts A10 ou English Language Arts B10; • Sciences sociales fransaskois 10; • Sciences 10; • un cours de mathématiques de niveau 10; • 2 cours au choix de niveau 10. <p>** Toutes les matières autres que English Language Arts sont enseignées en français</p>

	Programme régulier anglais	Programme d'immersion française	Programme fransaskois**
11^e année	Minimum de seize (16) crédits, dont :	Minimum de seize (16) crédits (8 crédits enseignés en français), dont :	Minimum de seize (16) crédits, dont :
	<ul style="list-style-type: none"> • English Language Arts 20; • un cours de mathématiques de niveau 20 • 6 autres cours au choix de niveau 20 ou 30. 	<ul style="list-style-type: none"> • English Language Arts 20; • Français immersion 20; • un cours de mathématiques de niveau 20; • 5 autres cours au choix de niveau 10, 20 ou 30. 	<ul style="list-style-type: none"> • Français fransaskois 20; • English Language Arts 20; • un cours de mathématiques de niveau 20; • un cours au choix tel qu'identifié dans le tableau de 12^e année; • 4 cours au choix de niveau 20 ou 30. <p>** Toutes les matières autres que English Language Arts sont enseignées en français</p>

	Programme régulier anglais	Programme d'immersion française	Programme fransaskois**
12 ^e année	Minimum de 24 crédits (5 obligatoirement de niveau 30), dont :	Minimum de 24 crédits (5 obligatoirement de niveau 30 et 12 enseignés en français), dont :	Minimum de 24 crédits, dont :
	<ul style="list-style-type: none"> English Language Arts A30 et English Language Arts B30; Social Studies 30: Canadian Studies, History 30: Canadian Studies ou Native Studies 30 : Canadian Studies; un cours de sciences sociales de niveau 20 ou 30; un cours de sciences de niveau 20 ou 30*; 2 cours d'éducation artistique ou d'arts pratiques et appliqués de niveau 10, 20 ou 30; Wellness 10, Physical Education 20 ou Physical Education 30. <p><i>* Les préalables requis de Science 20 ou 30 doivent être respectés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> English Language Arts A30 ou English Language Arts B30; Français immersion 30; Social Studies 30 : Canadian Studies ou History 30 : Canadian Studies ou Native Studies 30 : Canadian Studies ou Sciences sociales immersion 30 : Les études canadiennes; ou Histoire 30 : Les études canadiennes; un cours de Science 20 ou 30* / un cours de sciences de niveau 20 ou 30*; un cours de social science 20 ou 30 / un cours de sciences sociales de niveau 20 ou 30; 2 cours de Arts education ou practical and applied arts de niveau 10, 20, ou 30 / deux cours de niveau 10, 20 ou 30 dans les domaines de l'éducation artistique ou des arts pratiques et appliqués; Wellness 10, Physical Education 20, ou Physical Education 30 / Mieux-être 10, Éducation physique 20, ou Éducation physique 30. <p><i>* Les préalables requis de Science/Sciences 20 ou 30 doivent être respectés.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Français fransaskois A30 et Français fransaskois B30; English Language Arts A30 ou English Language Arts B30; Sciences sociales fransaskois 30; un cours de sciences sociales de niveau 20 ou 30; un cours de sciences de niveau 20 ou 30*; un crédit à choisir parmi Mieux-être 10, Éducation physique 20, ou Éducation physique 30; deux crédits de niveau 10, 20 ou 30 dans les domaines de l'éducation artistique ou des arts pratiques et appliqués. <p>** Toutes les matières autres que English Language Arts sont enseignées en français</p> <p><i>* Les préalables requis de Sciences 20 ou 30 doivent être respectés.</i></p>

Comment les élèves peuvent-ils obtenir des crédits pour leur diplôme de fin d'études secondaires?

Les crédits obtenus en suivant des cours offerts à l'école sont la façon traditionnelle la plus commune d'obtenir des crédits. Les cours sont offerts dans une école et en face à face avec un enseignant. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan autorise également les élèves à obtenir des crédits de façon non traditionnelle.

Les crédits en ligne peuvent être offerts par votre école ou votre division scolaire. Toutefois, les élèves peuvent également suivre les cours de niveau secondaire en ligne de n'importe quelle école de la Saskatchewan certifiée pour offrir des cours en ligne. Rendez-vous sur le site Web [Saskatchewan Distance Education Course](#) (en anglais) pour de plus amples renseignements.

Les crédits pour formation d'apprentis sont obtenus par les élèves employés sous la supervision d'un compagnon d'apprentissage, dans un métier pour lequel les heures travaillées sont admissibles en vue de crédits pour formation d'apprentis, selon la commission d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle de la Saskatchewan (Saskatchewan Apprenticeship and Trade Certification Commission). Un élève peut obtenir jusqu'à quatre crédits de niveau secondaire pour formation d'apprentis, en se basant sur les travaux qu'il aura proposés et accomplis. La demande de crédits pour formation d'apprentis doit être en place et approuvée **avant** que l'élève ne commence le travail pour lequel il recevra le crédit. Chaque crédit pour formation d'apprentis se fait sous la supervision d'un membre du personnel enseignant et il n'est pas nécessaire que le domaine d'apprentissage soit lié à une matière scolaire spécifique. Les crédits pour formation d'apprentis peuvent compter comme des crédits d'arts pratiques et appliqués ou d'éducation artistique, ou compter comme cours au choix dans les 24 crédits nécessaires pour satisfaire aux exigences de crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour obtenir de renseignements supplémentaires, consultez la [Politique sur les crédits pour formation d'apprentis](#).

Les crédits à double reconnaissance visent à ouvrir d'autres voies d'accès au diplôme de fin d'études secondaires en offrant aux élèves la possibilité d'obtenir simultanément, pour le même cours, un crédit de niveau secondaire et un crédit de niveau postsecondaire ou une autre forme de reconnaissance des acquis. Les cours d'aide en soins continus (Continuing Care Aid), d'éducation de la petite enfance (Early Childhood Education) et de conception assistée par ordinateur (Computer-aided Design) ne sont que trois exemples des cours offerts en ligne et admissibles à la double reconnaissance. Une liste des crédits admissibles à la double reconnaissance intitulée *dual credit course options*, se trouve en ligne et pourrait aider les élèves à planifier en vue de leur diplôme et de leur carrière. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez la [Politique de double reconnaissance des crédits](#).

Les crédits pour projets spéciaux sanctionnent des initiatives menées en dehors de l'école et ne sont pas classifiés comme des cours donnant lieu à une double reconnaissance de crédits. *L'élève doit obtenir l'approbation de la direction de l'école avant de commencer un cours dans le cadre d'un projet spécial.* Pour le réussir, il faut un minimum de 100 heures de travail et être

supervisé par un enseignant. Les activités que l'on considère comme faisant partie du domaine parascolaire ne peuvent entrer dans le cadre du projet spécial. Il est important de s'assurer de respecter les modalités administratives des projets spéciaux de l'école ou de la division scolaire. Pour des renseignements supplémentaires, consultez le document intitulé [Politique et procédures de crédits pour projets spéciaux](#).

La démonstration des compétences permet aux élèves de démontrer qu'ils possèdent un niveau élevé de compétences en ce qui a trait aux résultats d'apprentissage d'un cours donné, sans avoir besoin de suivre le cours pour le nombre d'heures requis. Un processus spécifique est en place et pas plus de deux cours (de niveau 10 ou 20) peuvent faire l'objet d'une démonstration des compétences au secondaire. Il est important de s'assurer de respecter les procédures administratives de l'école ou de la division scolaire en matière de démonstration des compétences. Pour plus d'information, consultez le document [Démonstration des compétences : Politique et procédures](#).

Les examens ministériels de repêchage offrent la possibilité aux élèves d'améliorer, en 12^e année, la note des matières suivantes du niveau 30 : English Language Arts/Français, Mathématiques ou Sciences. Les examens de repêchage comptent pour 100 % de la note finale. Seule la note la plus élevée apparaît sur le *Relevé de notes – Certificat d'études secondaires*. Les examens ministériels sont gratuits, mais les élèves doivent s'inscrire pour les repasser. Pour plus d'information sur la façon de s'inscrire et de se préparer aux examens ministériels, et pour trouver les horaires des examens, consultez en ligne la page des [Examens ministériels](#). Il existe également, en ligne, des modèles d'examens pour aider l'enseignant à préparer les élèves! Veuillez aussi vous référer au [Manuel du registraire : Section 2 – Examens ministériels](#) pour plus de renseignements.

Des cours d'été sont offerts en juillet et août. Au cours de l'été, les élèves peuvent suivre des cours en ligne ou encore, en personne, s'ils sont offerts dans leur région. Suivre des cours pendant l'été peut aider à alléger la charge de travail de l'élève pendant le reste de l'année scolaire. Les cours d'été offerts sont affichés en ligne sur [Saskatchewan Distance Education and Summer School Courses](#).

Des options de rattrapage de crédits existent pour les élèves qui pourraient avoir besoin d'un peu plus de temps pour terminer un cours sans avoir à le reprendre complètement. Votre école ou votre division scolaire impose des conditions à respecter pour pouvoir bénéficier de cette option. Il est important de s'assurer de respecter les procédures administratives de l'école ou de la division scolaire pour le rattrapage de crédits. Pour plus de renseignements, consultez la politique (en anglais) [Credit Recovery Policy \(automne 2017\)](#).

Quelle que soit l'option de crédit, les éducateurs sont encouragés à se familiariser avec les procédures administratives locales pour chaque option, en plus des politiques et des procédures mises en place par le ministère de l'Éducation.

Planification de carrière

Élaborer et maintenir un plan d'obtention du diplôme et de postdiplôme aidera tous les élèves à explorer leurs champs d'intérêt, habiletés, valeurs et caractéristiques personnelles tout en tenant compte des nombreux parcours de carrière à leur portée en Saskatchewan, au Canada et ailleurs. Un tel plan permettra aux élèves de prendre des décisions éclairées pouvant influencer leur vie actuelle ainsi que leur avenir. Un plan d'obtention du diplôme et de postdiplôme est un outil soutenant les élèves tout au long de leurs études secondaires, et au-delà, afin qu'ils puissent vivre une transition en douceur conduisant vers un avenir personnel enrichissant et valorisant. L'école ou la division scolaire peut avoir accès à des sondages et à des questionnaires en ligne susceptibles d'aider à déterminer les intérêts, habiletés et valeurs que possèdent les élèves et quelles carrières pourraient leur convenir.

L'outil de planification en ligne **MyBlueprint** est à la disposition de tous les élèves de la Saskatchewan et vise à les aider à planifier leur éducation et leur carrière.

Le gouvernement de la Saskatchewan offre de l'information sur les programmes de soutien financier et de formation professionnelle, sur les emplois offerts et sur les possibilités de carrières en Saskatchewan. Rendez-vous sur le site saskatchewan.ca sous [Services pour travailleurs](#) pour plus de détails.

Le site Web SASKGraduates.ca comprend des données provinciales concernant les taux de diplomation ainsi que des listes de meilleures pratiques et de recherches provenant de la Saskatchewan.

Prix et bourses d'études

Pour découvrir ce qui existe en matière de prêts, de subventions, de prix et de bourses d'études au niveau postsecondaire pour financer vos futures études, cliquez sur [Bourses d'études, bourses d'entretien et subventions](#), ou sur [Prêts étudiants](#).

Relevé de notes - Certificat d'études secondaires

Le *Relevé de notes - Certificat d'études secondaires* de la Saskatchewan est le relevé de notes officiel attestant la réussite des cours de niveau secondaire. Seule la note la plus élevée obtenue à un cours est inscrite sur le relevé de notes. Les élèves reçoivent un *Relevé de notes - Certificat d'études secondaires* officiel en février et en juillet de leur dernière année d'études secondaires. Toutefois, les conseillers en orientation peuvent générer, du Système de données scolaires, le relevé de notes non officiel d'un élève afin de s'assurer que les notes finales ont été inscrites correctement. De plus, il existe des rapports relatifs aux exigences de crédits, en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires (Graduation Completion Requirements), ainsi qu'à la

vérification des notes finales inscrites afin de s'assurer que les notes ont été correctement transmises.

Les élèves peuvent commander en ligne, sur le site www.saskatchewan.ca, des exemplaires supplémentaires du *Relevé de notes - Certificat d'études secondaires* aux fins d'un emploi, de prix ou de bourses d'études, ou d'une inscription dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Il est important de noter que le *Relevé de notes - Certificat d'études secondaires* officiel est produit pour diffusion le troisième jeudi de chaque mois. Par conséquent, c'est APRÈS ce délai que les notes finales (obtenues à l'école et obtenues aux examens ministériels) seront incluses sur le relevé de notes.

Ressources en ligne utiles

[myBlueprint](#)

[Saskatchewan.ca](http://www.saskatchewan.ca)

[Options de crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Saskatchewan](#)

[Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan Démonstration des compétences : Politique et procédures 2015](#)

[Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan Examens ministériels](#)

[Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan Politique de double reconnaissance des crédits](#)

[Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan Politique et procédures de crédits pour projets spéciaux](#)

[Loi de 1995 sur l'éducation](#)

[Manuel du registraire à l'intention des administrateurs scolaires](#)

[SaskCareers](#)